

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

MAIRIE
DE
VIAS

EXTRAIT

DU

Registre des Arrêtés du Maire

DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : 2026- 221
Objet : Pouvoirs de police spéciale

Le Maire de la Commune de Vias,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-9-2 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-I-118 en date du 23 janvier 2020, portant statuts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération n°4943 en date du 07 avril 2026, du Conseil Communautaire de la CAHM, portant élection de Madame Gwendoline CHAUDOIR, en tant que Présidente ;

CONSIDERANT que la CAHM est compétente en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, d'aire d'accueil des gens du voyage et d'habitat ;

CONSIDERANT que la CAHM est membre du SMICTOM pour la collecte des déchets ménagers ;

CONSIDERANT que le transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire à la Présidente s'effectue de droit en cas de non opposition ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

S'oppose au transfert des pouvoirs de police spéciale permettant de réglementer les activités liées aux compétences :

- Assainissement ;
- Collecte des déchets ;
- Accueil des gens du voyage ;
- En matière d'habitat, en application de l'article L. 184-1 du Code de la construction et de l'habitation et du chapitre Ier du titre Ier du livre V du même code ;

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au président de la CAHM et au président du SMICTOM.

Fait à Vias, le 30 septembre 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté. Il informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et/ou de l'affichage de la présente. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Jean-Philippe CABASSUT
Maire de Vias

